

Les parents qui souhaitent et qui peuvent davantage s'investir dans la vie du Collège peuvent demander à participer au Comité de Parents. Il s'agit de représenter les parents de la classe et de mener des échanges plus approfondis avec le Chef d'Établissement sur des thèmes éducatifs (Internet, les comportements à risques; les préoccupations des jeunes; les règles de vie; le fonctionnement de l'établissement, etc).

### **Caractéristiques**

- Dans le dossier de rentrée (coupon ci-dessous), les parents intéressés proposent leur candidature.
- Il est retenu le principe de deux parents par classe, éventuellement trois.
- Ces parents représentent les autres parents de la classe.
- Lors de la première réunion de parents, les représentants sont retenus par les autres parents.
- Les parents concernés s'engagent à participer aux réunions prévues pour faciliter les échanges sur les thèmes retenus.

### **Les rencontres**

- 4 rencontres sont prévues dans l'année
  - Jeudi 27 Septembre 18h30 – 20h00
  - Samedi 10 Novembre 09h00 – 10h30
  - Lundi 11 Février 18h30 – 20h00
  - Jeudi 12 Juin 18h30 – 20h00
- Lors de la première rencontre, les thèmes seront choisis par le Comité de Parents.
- Des intervenants extérieurs pourront être sollicités.

### **Le Conseil de Classe**

- Les parents d'une même classe (dans la limite de deux) présents au Comité de Parents sont invités à participer à la première partie du Conseil de classe.
- Ils interviennent pour tout ce qui concerne la vie du groupe classe et échangent avec l'équipe pédagogique.
- Ils prennent contact et/ou rencontrent le Professeur Principal avant chaque conseil.
- Ils rédigent un compte-rendu du conseil qui est ensuite adressé à tous les parents de la classe.

### **Le Conseil de discipline**

- Les parents du Comité représentant les parents de la classe de l'élève concerné sont invités à participer au Conseil de discipline si celui-ci est convoqué par le Chef d'établissement, conformément aux règles de vie.
- Ils participent aux échanges engagés avec la (ou les) famille(s) ainsi qu'à la délibération permettant au Chef d'établissement de prendre sa décision.
- Ils sont soumis à l'obligation de réserve.

### **Année 2007 - 2008**

- Echanges sur le fonctionnement du collège
- Elaboration d'un questionnaire adressé à tous les parents du Collège. Les résultats seront présentés lors des Conseils de classe.
- Préparation d'une conférence à l'intention des parents du Collège sur le thème « La fragilité des adolescents »
- Investissements ponctuels dans des manifestations sportives et/ou culturelles

